

Publié le 25 mars 2026

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES****VAL ES DUNES**1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six le douze mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au château d'Ouézy sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Étaient présents : Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Florence GUÉRIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, Jacques-Yves OUIN, Jean-Yves MAUBANT (suppléant de Ann BAUGAS), Philippe PESQUEREL, Nathaly MONROCQ, Florence SERANDOUR, David BOUDET, Guillaume LECOEUR, Magali LONCLE, Laurence MAUREY, Sophie de GIBON, Laurent DECLERCK, Jean-Christophe CARON (suppléant de Stéphane AMILCAR), Régine ÉNÉE, Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Patricia LECOMTE, Jean-Marc FURON, Olivier GUILLEMETTE, Céline LEGRIGEOIS, Patrice MARTIN, Laurence MORIN, et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Thomas LEROY (pouvoir à Florence GUÉRIN), Marianne TURPIN (pouvoir à Lydie MAIGRET), Ann BAUGAS, Éric DUVAL, Michel CRUCHON, Stéphane AMILCAR, William HERFORT, Coralie ARRUEGO, Daniel BUISSON, Stéphane CASTEL, Alexandra LEPINAY (pouvoir à Philippe PESQUEREL), Matthieu PICHON (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Alexandre PIGEONNIER, Christel POIROT, Didier LEMONNIER, Alain BOHEME

Secrétaire de séance : Lydie MAIGRET

Date de convocation :

26.02.2026

06.03.2026

Date d'affichage

26.02.2026

06.03.2026

Nombre de conseillers :

En exercice 44

Présents 30

Titulaires 28

Suppléants 2

Pouvoirs 4

Votants 34

Quorum 23

Délibération n° 2026 / 23**Objet : FINANCES - Budget principal : Taux de CFE**

Vu les délibérations 2023/60 et 2025/31 fixant les durées de lissage du taux de CFE avec un taux cible de 23,22%, pour 2027, les taux seraient les suivants :

	2026	2027
ARGENCES	23,16%	23,22%
BANNEVILLE-LA-CAMPAGNE	22,62%	
BELLENGREVILLE	23,67%	
CAGNY	23,70%	
CANTELOUP	22,90%	
CESNY-AUX-VIGNES	22,99%	
CLEVILLE	22,53%	

CONDE-SUR-IFS	21,74%	23,22%
EMIEVILLE	23,54%	
FRENOUVILLE	23,21%	
JANVILLE	22,99%	
MOULT-CHICHEBOVILLE	22,96%	
QUEZY	22,35%	
SAINT-OUEN-DU-MESNIL-OGER	22,98%	
SAINT-PAIR	22,73%	
SAINT-PIERRE-DU-JONQUET	24,29%	
SAINT-SYLVAIN	22,43%	
VALAMBRAY	22,38%	
VIMONT	23,34%	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide de fixer le taux cible de CFE à 23.22%

↳ Prends acte des taux qui devraient être appliqués par l'administration fiscale pour 2026 avant d'atteindre le taux cible en 2027.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe PESQUEREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr